



RG Protecteur Acrylique pour asphalte

MISE À JOUR

18 avril 2024

Assurez-vous d'avoir en main une fiche technique à jour en consultant notre site : techniseal.com

Canada et É.-U. : composez le 1 800 465-7325

Autres : composez le (514) 523-8324 (Canada)

UTILISATIONS

- Entrées de garage, stationnements commerciaux, zones piétonnes, etc.

PROPRIÉTÉS

- Uniformise et rajeunit l'apparence de la surface
- Base d'eau, ne contient pas de bitume
- Couvre jusqu'à 60 m² (655 pi²)
- Application recommandée à tous les 4 ans.

DESCRIPTION

Composé de résine acrylique, le Protecteur acrylique RG pour asphalte prolonge la vie de votre asphalte tout en améliorant son apparence. Il prévient la détérioration causée par les produits chimiques tels que les engrais, le calcium, les liquides provenant des voitures, etc. Imperméable, il forme une couche de protection contre les éléments et le dur climat canadien. À base d'eau, le Protecteur acrylique RG pour asphalte ne dégage pas de vapeurs désagréables, et il est respectueux de l'environnement.

MODE D'EMPLOI

AVANT DE COMMENCER

- Ne pas appliquer sur de l'asphalte déjà recouvert d'un produit à base de goudron de houille ou d'émulsion d'asphalte.
- Ne pas appliquer à la raclette (« squeegee »).
- Attendre entre 3 et 6 mois avant d'appliquer sur de l'asphalte neuf.
- Appliquer sur un asphalte nu ou ayant déjà été traité avec un acrylique à base d'eau.
- Attendre au moins 2 ans avant de renouveler la protection.
- **TOUJOURS FAIRE UN ESSAI** sur une petite zone peu apparente d'environ 0,4 m² (4 pi²), afin de vous assurer que le résultat réponde à vos attentes (voir la Garantie).

PRÉPARATION DE LA SURFACE (ESSENTIEL)

1. Protéger la végétation, les véhicules et les surfaces adjacentes ne devant pas être traitées ;
2. Laver la surface entière à l'aide d'un jet d'eau, puis laisser sécher complètement ;
3. Enlever les taches d'huile à l'aide d'un nettoyant-dégraissant approprié ;
4. Appliquer l'Apprêt à taches d'huile de Techniseal® 70978047 (142-761) aux endroits préalablement nettoyés ;
5. Réparer les zones endommagées (fissures, nids-de-poule et dépressions) à l'aide des produits de réparation Techniseal® écoresponsables appropriés ;

APPLICATION

Conditions d'application :

- La surface doit être propre, sèche et tiède au toucher.
- Appliquer de préférence tôt le matin ; la température doit se situer entre 15 °C et 25 °C.
- Il ne doit y avoir aucun risque de pluie dans les 24 prochaines heures.
- Désactiver le système d'arrosage automatique.
- Employer la même méthode d'application du début à la fin.

Outils nécessaires :

- Rouleau de mousse refendue de Techniseal® 70971145 (145-930)
- Pulvérisateur sans air pour peintures à haute viscosité (facultatif)

Ne pas diluer. Agiter le contenant ou remuer le produit avant et pendant l'application.

Application au rouleau : Saturer la surface d'une couche de protecteur, en évitant la suraccumulation. Procéder sans interruption afin de prévenir les marques de chevauchement.

Application au pulvérisateur : Travailler par section d'au plus 9,2 m² (100 pi²). Saturer la surface d'une couche de protecteur. Étaler le surplus au rouleau avant qu'il ne sèche. Poursuivre sur les autres sections en procédant sans interruption, afin de prévenir les marques de chevauchement.

Seconde couche (pour obtenir une protection optimale ou pour masquer les réparations) : Attendre que la surface soit sèche (+/- 24 h), puis appliquer une seconde couche en suivant la même méthode.

Circulation : Piétonne : 24 h. / Véhiculaire : 48 h. Bloquer l'accès durant cette période.

MISES EN GARDE

- Ne pas appliquer au pulvérisateur par vents forts. • L'application sur de l'asphalte trop chaud fera sécher le protecteur trop rapidement et laissera des marques de chevauchement. • Une suraccumulation du produit pourrait générer de l'écaillage.
- Une forte sollicitation de la surface pourrait altérer prématurément l'apparence du protecteur.

POUVOIR COUVRANT :

15 L couvrent jusqu'à 60,9 m² (655 pi²) par couche*.

*La consommation variera selon la préparation, l'âge et la porosité de la surface (l'asphalte neuf est habituellement plus poreux). Il est recommandé de procéder à un essai afin de déterminer la quantité exacte nécessaire.

ENTREPOSAGE

Craint le gel. Entreposer dans un endroit frais et sec.

NETTOYAGE ET ÉLIMINATION

Nettoyer les outils et les mains à l'eau chaude et savonneuse. Consultez votre détaillant ou votre municipalité quant à l'élimination des contenants vides ou de tout produit non utilisé.

EMPAQUETAGE

Nom	Code de produit	Format détail	Unités par palette
RG Protecteur Acrylique	60102114 (142-123)	15 L	60

AVERTISSEMENT

Pour obtenir davantage de renseignements, ainsi que des conseils relatifs à la manipulation, l'entreposage, et l'élimination de ce produit, veuillez consulter la plus récente version de sa fiche de données de sécurité. Ce document officiel contient des données physiques, écologiques, ainsi que d'autres informations importantes en lien avec l'utilisation sécuritaire de ce produit. Visitez le www.techniseal.com ou téléphonez au 1 800 465 7325 pour demander où trouver la dernière version de la fiche de données de sécurité de ce produit.

TENIR HORS DE PORTÉE DES ENFANTS

TRANSPORT

Pour obtenir de l'information et des conseils relatifs à la manutention et au transport de ce produit, veuillez consulter la dernière version de sa fiche de données de sécurité officielle. Visitez le www.techniseal.com ou téléphonez au 1 800 465 7325 pour demander où trouver la dernière version de la fiche de données de sécurité de ce produit.

GARANTIE LIMITÉE

N'ayant aucun contrôle sur l'utilisation des produits, Techniseal® ne peut garantir le résultat final. En vertu de la présente garantie, l'acheteur est responsable du remplacement de tout produit défectueux. Une preuve d'achat sera exigée pour toute réclamation. L'utilisateur devra déterminer préalablement si le produit convient à l'utilisation prévue, et lui seul assumera tous les risques et responsabilités à cet égard. L'utilisateur doit effectuer un essai sur une petite zone peu apparente (environ 0,4 m² – 4 pi²), selon les conditions d'utilisation prévues. Dans le cas où aucun essai n'aurait été effectué, la garantie ne s'appliquera qu'à l'application sur 0,4 m² (4 pi²). Cette garantie limitée exclut toute responsabilité liée aux dommages consécutifs, fortuits, indirects ou spéciaux. À l'exception de la garantie limitée évoquée ci-dessus, le fabricant décline expressément et exclut toute autre garantie expresse, toute garantie implicite de valeur marchande des biens, et la garantie implicite d'adéquation des produits à un usage particulier.